



Message de la Fédération nationale aux associations GM qui proposent des voyages de groupe à leurs adhérents

1^{er} juin 2026

Gestion de vos voyages de groupe : trois bonnes pratiques à adopter !

Madame la présidente, Monsieur le président, chers bénévoles,

Au sein de notre mouvement, le dynamisme des voyages de groupe témoigne de la vitalité de vos associations et du plaisir qu'ont vos adhérents à se retrouver. Ces projets sont de formidables vecteurs de lien social, mais ils représentent aussi une responsabilité financière importante.

Lorsque vos adhérents s'inscrivent, ils vous versent des acomptes. Ces sommes, parfois élevées, sont encaissées sur le compte bancaire de votre association. Pourtant, cet argent n'est pas de la trésorerie disponible pour le quotidien : il est intégralement "fléché" pour payer les voyagistes, transporteurs ou hôteliers.

Laisser ces acomptes sur votre compte courant principal comporte un risque : celui de masquer la réalité de vos finances. En voyant un solde global élevé, on peut inconsciemment surestimer les capacités financières réelles de l'association pour ses activités courantes, et se retrouver en difficulté au moment de régler la facture finale du voyage.

La première solution recommandée par la Fédération : un compte bancaire "spécifique voyages"...

Pour vous aider à piloter votre structure en toute sérénité, la Fédération nationale vous conseille vivement d'ouvrir un compte bancaire distinct pour l'organisation de vos voyages.

Les 3 avantages de cette démarche :

- Une clarté absolue : vous séparez l'argent du quotidien (cotisations, subventions, frais de fonctionnement) de l'argent des voyages. Vos bilans de trésorerie sont immédiatement lisibles.
- Une sécurité financière : les sommes dues aux prestataires touristiques sont sanctuarisées. Vous êtes certains de pouvoir honorer vos paiements le moment venu.

- Une transparence renforcée : vis-à-vis de votre conseil d'administration, de vos adhérents et de votre vérificateur aux comptes (le cas échéant), vous prouvez une gestion rigoureuse et responsable.

La deuxième recommandation de la Fédération nationale : jamais un seul responsable...

Pour des questions de transparence dans les décisions comme dans la gestion de l'association, il est toujours essentiel qu'au moins 2 administrateurs différents soient informés et suivent les accords passés avec les voyageurs ou prestataires. Cela permet notamment de dissocier l'ordonnateur des dépenses (qui peut-être le président ou toute personne mandatée par lui) de leur payeur (généralement le trésorier).

Enfin, les responsables peuvent changer et il existe une bonne idée pour garantir en toutes circonstances à ceux qui se succèdent un accès à la comptabilité de l'association : SAGA !

Avec Saga, le trésorier qui met un terme à son mandat n'a pas de fichier à adresser ou remettre à son successeur. Il suffit simplement à l'association d'attribuer au nouveau trésorier des droits d'accès au module de comptabilité et ce dernier peut aussitôt prendre connaissance de la situation ou enregistrer ses premières écritures. Et soulignons aussi que ce module de comptabilité Saga permet d'enregistrer un compte courant principal, un livret A, un compte d'épargne, et même des comptes spécifiques (notamment ce fameux compte dédié aux voyages proposés par l'association !).

Un grand merci pour votre engagement continu au service des adhérents Générations Mouvement.

Bien cordialement,

L'équipe de votre Fédération nationale